

# PROCÈS VERBAL RÉUNION D'EXAMEN CONJOINT DU PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLU DE CHAMBORÊT

Commune de CHAMBORET	DATE :	17 Novembre 2022 9h30-10h30
PLU - Réunion d'examen conjoint, révision allégée n°1	LIEU :	Mairie de Chamborêt

## OBJET DE LA RÉUNION DU JOUR :

- Réunion d'examen conjoint ;
- Echanges, recueil des avis des PPA présentes.

## PARTICIPANTS À LA RÉUNION :

- M. BERTON, adjoint au Maire ;
- Mme NANAIX, secrétaire de Mairie ;
- SIEPAL ;
- DDT ;
- Le département de la Haute-Vienne ;
- Le bureau d'études KARTHÉO.

## EXCUSÉS :

- Chambre d'Agriculture (avis envoyé, pas d'observation par mail)

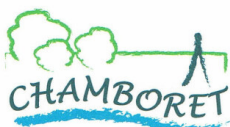
*(voir détail des participants et des avis reçus en annexe du présent CR)*

## DÉROULEMENT DE LA RÉUNION :

- M. BERTON, introduit la réunion et excuse M. le Maire qui n'a pu être présent ;
- Recueil des avis des PPA présentes sur le dossier de révision allégée n°1 du PLU de Chamborêt.

## PRINCIPAUX ÉCHANGES :

- Le bureau d'études rappelle les différentes modifications apportées au dossier depuis la précédente réunion d'examen conjoint, qui avait eu lieu en mars dernier. Il énumère également les observations faites par la MRAE suite à l'envoi de l'examen au cas-par-cas, et les modifications qui ont suivi. Un nouvel avis de la MRAE a été reçu en Septembre, suite à l'envoi de l'évaluation environnementale du projet. Celui-ci stipule qu'il est nécessaire de compléter le résumé non-technique, en y ajoutant notamment des indicateurs de suivi du projet, afin de quantifier ses impacts sur l'environnement et la santé humaine. Le BE indique que ces ajouts pourront être faits avant l'enquête publique. La MRAE demande également à ce que la consommation d'espaces induite par le projet soit confrontée aux objectifs du SCoT en matière d'artificialisation des sols. Le BE précise que l'implantation de panneaux solaires n'implique pas d'artificialisation des sols puisque ceux-ci n'empêchent nullement l'infiltration de l'eau dans le sol. De plus, Mme LEGRAND, du SIEPAL, ajoute que le terrain est déjà urbanisé, et l'espace déjà consommé, compte tenu de sa localisation et de son environnement direct.
- M. CLAUD, de la DDT, indique qu'il serait bon de préciser la justification du reclassement de la totalité de la parcelle (1,8 ha) en Ue, au lieu de la surface juste nécessaire à l'implantation des panneaux photovoltaïques. Le BE répond que ces éléments seront ajoutés au dossier, conformément aux propos de M. JOSEPH lors de la précédente réunion. Il ajoute également qu'il serait intéressant de conseiller à l'entreprise d'envisager des dispositifs de production d'énergie sur des ombrières ou sur leurs futurs bâtiments plutôt qu'au sol. Il s'interroge quant à l'avis de la DIRCO sur le projet, et demande si la nouvelle distance relative à la loi Barnier leur



### Commune de Chamborêt

Mairie, 28 Avenue du 8 Mai 1945,  
87140 CHAMBORET  
05 55 53 45 05  
mairie.chamboret@wanadoo.fr

### Bureau d'études Karthéo urbanisme

19, rue Pierre et Marie Curie  
87000 Limoges  
05 55 35 05 63  
kartheo@circom.fr

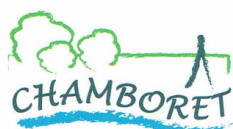


convient. Mme NANAIX indique qu'ils ont été re-consultés, mais qu'aucune réponse de leur part n'a été reçue à ce jour. De plus, leur précédent avis paraissait ne pas correspondre à la demande : ils avaient répondu que le projet pourrait se faire à condition de respecter la distance de 75 m par rapport à la RN147, alors qu'une dérogation à la loi Barnier avait été prévue et jointe au dossier de révision allégée. M. CLAUDON indique qu'il va consulter M. JOSEPH sur le sujet, afin qu'il contacte éventuellement les services de la DIRCO pour préciser leur avis. Il termine en disant qu'*a priori* le dossier devrait passer en CDPENAF en janvier 2023.

- Le SIEPAL indique n'avoir aucune remarque particulière, les précisions demandées lors de la précédente réunion ayant été prises en compte.
- M. VILLENEUVE, du Conseil Départemental de la Haute-Vienne demande des précisions quant à la surface allouée aux panneaux photovoltaïques au sol. Le BE répond que les données fournies par l'entreprise sont floues, leur projet n'étant pas encore abouti. Il s'agirait de 3 000 à 4 000 m<sup>2</sup> environ. Karthéo rajoute que l'intérêt de reclasser l'entièreté de la parcelle en Ue tient surtout au fait de pouvoir permettre à l'entreprise de s'étendre sur des terrains dont ils sont déjà propriétaires et situés à proximité des bâtiments existants plutôt que d'aller implanter une nouvelle ZAE ailleurs sur la commune.
- L'ensemble des PPA présentes donnent leur accord sur ce dossier de révision allégée.
- Le BE évoque la suite de la procédure : si la CDPENAF a lieu en janvier, l'enquête publique pourra avoir lieu en février, le rapport du commissaire enquêteur sera communiqué en mars, où d'éventuelles modifications post-enquête publiques pourront également être apportées, pour une approbation du dossier de révision allégée fin avril 2023.

### **SUITE DE L'ÉTUDE :**

- Des précisions sur l'avis de la DIRCO devraient être apportées par la suite. Le dossier devrait passer en CDPENAF en janvier, et l'enquête publique pourra débuter en février. Les modifications évoquées ci-dessus seront apportées au dossier après que celui-ci ait été soumis à enquête publique.



#### **Commune de Chamborêt**

Mairie, 28 Avenue du 8 Mai 1945,  
87140 CHAMBORET  
05 55 53 45 05  
mairie.chamboret@wanadoo.fr

#### **Bureau d'études Karthéo urbanisme**

19, rue Pierre et Marie Curie  
87000 Limoges  
05 55 35 05 63  
kartheo@circom.fr



# FEUILLE DE PRÉSENCE

Date : 12/11/2022 9h30  
 Territoire : RLU Chambret  
 Réunion d'examen conjoint

NOM, PRÉNOM	STRUCTURE ET FONCTION	TÉLÉPHONE	MAIL	SIGNATURE
AMY CLEMENT	Karthéo urbanisme	05 55 35 05 63	kartheo@circom.fr	
CHRYSIER Elia	Karthéo urbanisme	05 55 35 05 63	kartheo@circom.fr	
BERTON Jean Luc	Municipalité CHAMBRÉT	0672275593	jlberton@laposte.net	
VILLENEUVE Liort	Conseil départemental	0672206597	liort.villeneuve@chambre-veine.com	
CIAUX Denis	DOT 1MT		denis.ciaux@chambre-veine.com	
LEGRAND Chloé	SIEPAL		chloe.legrand@siepal.fr	
BARAUD Valen	CE Elan		v.barraud@elan89.fr	
NAVIX NATACHA	Naive Chambret		Navie.Chambret@wanadoo	
BOURDET Jean Pierre	Naive Chambret		jboudet843@orange.com	

ANNEXES



Coordonnées du bureau d'études :  
 19, rue Pierre et Marie Curie  
 87000 Limoges  
 05.55.35.05.63  
 kartheo@circom.fr

## ANNEXES



CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
HAUTE-VIENNE

MONSIEUR LE MAIRE  
MAIRIE  
28 AV. DU 8 MAI 1945  
87140 CHAMBORET

### LE PRESIDENT

Réf : SG/LV/FL

Dossier suivi par L. VIGOUROUX

### Objet :

PLU CHAMBORET révision allégée n°1

Panazol, le 4 Novembre 2022

Monsieur le Maire,

Par délibération en date du 30 septembre 2022, votre Conseil Municipal a de nouveau arrêté le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de CHAMBORET.

Conformément à l'article L153-34 du code de l'urbanisme, vous nous avez transmis le projet de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de votre Commune (CHAMBORET) ayant pour objet la réduction de la zone A en bordure de la RN 147 au profit de la zone Ue pour permettre l'implantation de panneaux photovoltaïques par l'entreprise Elringklinger, dans le cadre de sa démarche RSE. Les panneaux permettront la production d'énergie électrique pour auto consommation.

Le projet de révision allégée n°1 du PLU de CHAMBORET n'appelle aucune observation particulière de notre part.

Nous ne pourrions pas assister à la réunion d'examen conjoint fixée au 17 novembre prochain, et nous vous prions de nous en excuser.

Le procès-verbal détaillé de la réunion d'examen conjoint vaudra avis des personnes publiques associées et sera versé dans le dossier d'enquête publique : nous vous prions de bien vouloir annexer notre présent courrier au procès-verbal de ladite réunion.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Magnac-Laval  
20 rue Camille Grellier  
87190 Magnac-Laval  
Tél. : 05 55 60 92 40  
Fax : 05 55 60 92 41  
antenne.ml@haute-vienne.chambagri.fr

Saint-Laurent-sur-Gorre  
1-3 place Léon Litaud  
87310 Saint-Laurent-sur-Gorre  
Tél. : 05 55 48 83 83  
Fax : 05 55 48 83 82  
antenne.sl@haute-vienne.chambagri.fr

Saint-Yrieix-la-Perche  
la Seynie  
87500 Saint-Yrieix-la-Perche  
Tél. : 05 55 75 11 12  
antenne.sy@haute-vienne.chambagri.fr

Limoges Monts et Vallées  
2 avenue Georges Guingouin  
CS 80912 Panazol  
87017 Limoges Cedex 1  
Tél. : 05 87 50 40 87  
Fax : 05 87 50 40 85  
antenne.l@haute-vienne.chambagri.fr

@87CHAMBRE 

@CHAMBAGRI87 

HAUTE-VIENNE.CHAMBRE-AGRICULTURE.FR 

Bertrand VENTEAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Etablissement public  
loi du 31/01/1924  
Siret 188 702 021 00034  
APE 9411Z

SAFRAN



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Limoges, le 14 novembre 2022

**DELEGATION DEPARTEMENTALE  
LA HAUTE-VIENNE**

**POLE SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTALE**

Dossier suivi par : Karine MADARASSOU

☎ : 05 55 11 54 67

Courriel : [ARS-DD87-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr](mailto:ARS-DD87-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr)

**Monsieur le Maire  
Service Urbanisme  
28 Av. du 8 Mai 1945  
87140 CHAMBORET**

Nos réf. : 221114\_Avis\_Mairie\_RévAll\_1\_PLU\_Chamboret

**Objet :** Projet de révision allégée n°1 du PLU de la commune de Chamborêt.

Par courriel reçu dans mes services le 25/10/2022, vous me conviez à la réunion d'examen conjoint du projet de révision allégée n°1 du PLU de votre commune qui se tiendra le 17/11/2022.

Je vous informe que les services de l'ARS-DD87 ne pourront pas y participer et vous remercie de bien vouloir les excuser.

Ce dossier, qui porte sur le projet de réduction de la zone A, en bordure de la RN147, au profit de la zone Ue, vise à permettre l'implantation de panneaux photovoltaïques pour l'entreprise Elringklinger.

Il n'y a pas d'impact sanitaire de notre point de vue, j'ai donc l'honneur d'émettre un avis favorable à ce projet.

**La Directrice de la Délégation Départementale,**

**Sophie GIRARD**